



CP332 (secteur de l'aide sociale et des soins de santé) - montant de la prime de fin d'année 2021

E.R. : Eric Dubois – Boulevard Baudouin 8, 1000 Bruxelles

29/11/21

Quel est le montant de la Prime de fin d'année 2021 ?

Champ d'application	Services concernés	Variable en % de la rémunération annuelle brute	Montant fixe 2021
Communauté française	Milieus d'accueil d'enfants	2,50%	399,3824€
	Services de promotion de santé à l'école	2,50%	399,3035€
Région de Bruxelles-Capitales (COCOF)	Etablissements et services de santé	2,50%	1349,8236€
Région wallonne	Services de santé mentale secteur privé, Centres de services sociale, Associations spécialisées en assuétudes, Services d'insertion sociale		486,87 €
	Centres de coordination de soins et services à domicile	2,50%	853,22 €
	Centres de télé-accueil		886,27 €
	Centres de planning et de consultation familiale et conjugale	2,50%	886,28 €
	Services de médiation de dettes, les centres et Services de promotion de la santé et les autres services d'aide sociale et de la santé		376,91 €
	SOS Enfants	2,50%	399,41 €
	Fédération Wallonie-Bruxelles	Services d'aide aux justiciables, Espaces rencontres (anciens COCOF)	2,50%
Services d'aide aux justiciables, Espaces rencontres (anciens RW)			109,9600 €